

## **Séance extraordinaire du conseil municipal du 1<sup>er</sup> novembre 2021**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **VILLE DE LAVALTRIE**

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 1<sup>er</sup> novembre 2021 à 20 h 00, à l'église de Lavaltrie au 1351, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Lisette Falker, Francine Ranger et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

**2021-11-01**

#### **Demande d'autorisation d'usage conditionnel et de PIIA - terrasse Turnbull phase 2**

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel et de permis PIIA présentée par *Développement Zone Verte inc. pour Novax immobilier* ;

ATTENDU que la demande a pour but de soumettre la deuxième phase du projet intégré, constituée de six ensembles de quatre maisons de ville desservies par un accès véhiculaire privé ;

ATTENDU que les aménagements paysagers illustrés au dossier sont proposés à titre indicatif et qu'un plan produit par un architecte paysagiste sera déposé ultérieurement ;

ATTENDU que le projet proposé respecte les critères d'évaluation du règlement numéro 110-2008 relatif aux usages conditionnels ;

ATTENDU que les plans de construction et d'aménagement respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous conditions ;

ATTENDU que, suite à la parution de l'avis public relatif aux usages conditionnels, par lequel les personnes intéressées étaient invitées à se manifester par écrit ; des personnes intéressées se sont manifestées ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

Il est proposé par madame Lisette Falker  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

### Usage conditionnel

Que le conseil municipal accepte la demande d'autorisation d'un usage conditionnel relative aux lots 6 450 957, 6 450 958, 6 450 959, 6 450 960, 6 450 963 et 6 450 964 et 6 450 965 présentée par *Développement Zone Verte inc. pour Novax immobilier*, aux conditions suivantes :

- que la circulation des poids lourds et des véhicules utilisés dans le cadre des travaux de construction se fasse uniquement par la terrasse Turnbull ;
- que les infrastructures d'aqueduc, d'égout et de protection incendie soient cédées à la Ville de Lavaltrie préalablement à l'occupation des résidences ;
- que soit déposée, préalablement à l'émission des permis de construction, une étude préparée par un ingénieur qui démontre le mode d'évacuation et de rétention des eaux pluviales ;
- que soit déposée, préalablement à l'occupation des bâtiments, une attestation de l'ingénieur indiquant que lesdits travaux d'évacuation et de rétention des eaux ont été réalisés conformément à ladite étude.

### Permis PIIA

Qu'en vertu du règlement sur les PIIA, le conseil municipal approuve les plans de construction produits par *St-Martin, Massicotte et Maloney inc.* (dossier 2020-023) ;

Qu'un plan des aménagements paysagers, produit par un architecte paysagiste, soit déposé et approuvé avant le 1<sup>er</sup> février 2022 ;

Que la totalité du projet, incluant l'ensemble des équipements et éléments illustrés au document de présentation réalisé par *Développement Zone Verte* (dossier 21-010) ainsi qu'au plan des aménagements paysagers, doit être réalisée au plus tard le 31 décembre 2023 ;

Que la construction des bâtiments et des aménagements paysagers soit complétée au plus tard le 31 décembre 2022 ;

Que soit déposée une attestation de l'architecte paysagiste indiquant que les travaux d'aménagements paysagers ont été réalisés conformément au plan approuvé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **2021-11-02**

#### **Autorisation de signature - Acceptation de l'offre d'achat - 47-49 chemin de Lavaltrie**

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie est propriétaire du lot 3 065 899 du cadastre du Québec, dont l'adresse est le 47-49, chemin de Lavaltrie ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a été saisie d'un projet de construction d'une nouvelle clinique médicale ;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de favoriser l'implantation puis le maintien, pendant au moins 10 ans, de cette nouvelle clinique médicale ;

ATTENDU que la société *Gestion Immobilière Santé Lavaltrie inc.* souhaite acquérir le nouveau lot créé portant le numéro 6 471 891 d'une superficie de 6 463,2 m<sup>2</sup>, tel que plus amplement démontré au plan l'accompagnant préparé par monsieur Pascal Guilbault, arpenteur-géomètre, portant le numéro de minute 11575 en date du 20 octobre 2021, au prix de 20 \$ le pi<sup>2</sup> pour une somme totale de 1 391 380 \$ ;

ATTENDU que l'immeuble est affecté à l'utilité publique et qu'un changement d'affectation de celui-ci est requis afin que son caractère public soit retiré, préalablement à une vente ;

ATTENDU que la société *Gestion Immobilière Santé Lavaltrie inc.* a déposé une promesse d'achat, le 28 octobre 2021, pour l'acquisition de l'immeuble ;

ATTENDU que la vente est assortie de plusieurs conditions qui sont plus amplement décrites à la promesse à intervenir entre les parties, dont entre autres, mais non limitativement :

1. L'approbation d'un plan relatif à l'implantation et à l'intégration architecturale (PIIA) dans la zone où est situé l'immeuble, et ce, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, par le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, et ce, à la suite de la consultation et recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;
2. La Ville de Lavaltrie s'engage à contribuer à 50 % des coûts de démolition du bâtiment localisé sur l'immeuble jusqu'à un maximum de 37 500 \$ ;
3. *Gestion immobilière Santé Lavaltrie inc.* s'engage à maintenir la vocation de clinique médicale sur l'immeuble pour une période de 10 années.

ATTENDU que tous les frais et honoraires juridiques inhérents à la transaction pour les services professionnels sont à la charge de *Gestion immobilière Santé Lavaltrie inc.* ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont  
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal retire le caractère public sur le lot 6 471 891 du cadastre du Québec, d'une superficie de 6 463,2 m<sup>2</sup>, tel que plus amplement démontré au plan l'accompagnant préparé par monsieur Pascal Guilbault, arpenteur-géomètre, en date du 20 octobre 2021, sous le numéro 11575 de ses minutes, afin que cet immeuble soit désormais inclus au domaine privé de la Ville de Lavaltrie et non affecté à l'utilité publique ;

Que le conseil municipal accepte la promesse d'achat présentée par la société *Gestion Immobilière Santé Lavaltrie inc.* en faveur de la Ville de Lavaltrie pour l'immeuble, soit le lot 6 471 891 d'une superficie

de 6 463,2 m<sup>2</sup>, au prix de 20 \$ du pi<sup>2</sup>, pour une somme totale de 1 391 380 \$, incluant toutes modifications mineures qui pourrait être apportées à ladite promesse d'achat, et ce, selon les termes et conditions mentionnées et faisant partie intégrante de la présente, et plus particulièrement :

1. L'approbation d'un plan relatif à l'implantation et à l'intégration architecturale (PIIA) dans la zone où est situé l'immeuble, et ce, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, par le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, et ce, à la suite de la consultation et recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;
2. La Ville de Lavaltrie s'engage à contribuer à 50 % des coûts de démolition du bâtiment localisé sur l'immeuble jusqu'à un maximum de 37 500 \$ ;
3. *Gestion immobilière Santé Lavaltrie inc.* s'engage à maintenir la vocation de clinique médicale sur l'immeuble pour une période de 10 années.

Ces trois conditions devant figurer à l'acte translatif à titre de considérations essentielles pour la Ville, afin de justifier la vente de l'immeuble aux conditions susdites et la renonciation à son caractère de bien public ;

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Christian Goulet, et le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie les documents relatifs à ce dossier, dont notamment :

1. L'approbation du propriétaire visant la création du lot 6 471 891 ;
2. La promesse d'achat ;
3. L'acte notarié.

Que tous les frais et honoraires inhérents à la transaction soient à la charge de la société *Gestion Immobilière Santé Lavaltrie inc.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-11-03**

### **Nomination - commis-réceptionniste**

ATTENDU que le conseil municipal a adopté la résolution 2021-10-13 autorisant la création d'un poste régulier à temps complet de commis-réceptionniste aux Services administratifs ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des ressources humaines, madame Karine Brousseau, de retenir la candidature de madame Melanie Charland à ce poste ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Melanie Charland au poste régulier à temps complet de commis-réceptionniste aux Services administratifs ;

Que cette nomination soit effective à compter du 2 novembre 2021 ;

Que madame Melanie Charland soit soumise à une période d'essai de 3 mois ;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-11-04**

**Création de poste - préposé à l'urbanisme au Service de l'urbanisme**

ATTENDU qu'un poste d'inspecteur en bâtiment est vacant au Service de l'urbanisme à la suite d'un départ ;

ATTENDU les résultats du processus de dotation afin de pourvoir à ce poste ;

ATTENDU le plan d'action afin de répondre aux besoins du Service de l'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal autorise la création d'un poste régulier à temps complet de préposé à l'urbanisme au Service de l'urbanisme.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-11-05**

**Nomination - préposé à l'urbanisme**

ATTENDU que le conseil municipal autorise la création d'un poste régulier à temps complet de préposé à l'urbanisme au Service de l'urbanisme ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des ressources humaines, madame Karine Brousseau, de retenir la candidature de madame Claudine Roy à ce poste ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal procède à la nomination de madame Claudine Roy au poste régulier à temps complet de préposé à l'urbanisme au Service de l'urbanisme ;

Que cette nomination soit effective à compter du 2 novembre 2021 ;

Que madame Claudine Roy soit soumise à une période d'essai de 3 mois ;

Que le conseil municipal confie à madame Roy le droit de visite des fonctionnaires désignés prévu au *Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012* ;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-11-06**

**Nomination - manoeuvre au Service des travaux publics**

ATTENDU qu'un poste régulier à temps complet de manoeuvre au Service des travaux publics est à doter suite à des mouvements de main-d'œuvre ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des ressources humaines, madame Karine Brousseau, de retenir la candidature de monsieur Simon Laurin à ce poste ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Simon Laurin au poste régulier à temps complet de manoeuvre au Service des travaux publics ;

Que cette nomination soit effective à compter du 2 novembre 2021 ;

Que les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-11-07**

**Appui - Loisir et Sport Lanaudière - dépôt de subvention au Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique**

ATTENDU les orientations de la planification stratégique et la volonté du conseil municipal de développer une offre de service en plein air ainsi qu'une offre d'activités nautiques sur le fleuve pour le territoire de Lavaltrie ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie reconnaît le leadership de *Loisir et Sport Lanaudière* dans le développement régional du plein air ;

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal mandate *Loisir et Sport Lanaudière* pour déposer une demande d'aide financière globale au *Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT)* et pour coordonner la Stratégie régionale de financement du plein air ;

Que, sous réserve de l'obtention d'une partie de cette aide financière, la Ville de Lavaltrie s'engage à investir dans le développement d'une offre de service en plein air et le développement d'activités nautiques sur le fleuve, et ce, pour une somme équivalente à 20 % des coûts du projet ;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à débiter le projet dans les trois mois suivant la confirmation de l'octroi de la subvention et à compléter sa réalisation d'ici le 31 décembre 2023 ;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à opérer les activités développées dans le cadre de ce projet et à entretenir les équipements pendant les cinq années suivant la confirmation de la subvention ;

Que le conseil municipal autorise la directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, madame Nathalie Des Alliers, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tous les documents relatifs à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-11-08**

**Modification de la résolution 2021-09-16 - Autorisation - Demande d'aide financière - Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier - Volet 1B**

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 2021-09-16 autorisant la directrice des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, madame Nathalie Des Alliers, à déposer une demande de soutien financier et à réserver des sommes dans le cadre du *Programme de soutien en milieu municipal en patrimoine immobilier - Volet 1B*

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier cette résolution afin d'augmenter le montant des sommes réservées dans le cadre de ce programme ;

Il est proposé par madame Francine Ranger  
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal modifie la résolution 2021-09-16 en abrogeant son quatrième paragraphe et en le remplaçant par le texte suivant :

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie désire réserver des sommes de 335 000 \$ en 2021-2022 et de 500 000 \$ en 2022-2023 dans le cadre du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier - Volet 1B*, du ministère de la Culture et des Communications ;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de D'Autray.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-11-09**

**Autorisation de signature - bail de location - Guignolée 2021**

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise madame Josée Perreault, chef de division, loisirs et soutien à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le bail avec *Gestion immobilière Harnois inc.*, relativement à la location d'un local commercial situé au 1190, rue Notre-Dame, dans le cadre de la Guignolée 2021.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2021-11-10**

**Soutien financier - Campagne du coquelicot et jour du Souvenir 2021**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie souscrive une somme de 125 \$ à la campagne du Coquelicot et du jour du Souvenir 2021 en contribuant au dépôt d'une couronne dans le cadre d'une cérémonie officielle au cénotaphe du parc Lajoie à Joliette, le dimanche 14 novembre 2021 ;

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Période de questions**

Lors de la période de questions, il y a eu quelques interventions de la part des personnes présentes.

**2021-11-11**

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Lisette Falker

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.



Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Josée Charron, greffière

**Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 2<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2021.

\_\_\_\_\_  
Christian Goulet, maire